

SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : Pascale CHERBONNIER, Serge BLAISON qui a donné pouvoir à Alain BERNARD et Sophie DUBOIS qui a donné pouvoir à Brigitte PIOT.

Madame Chantal ROBERT est nommée secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017 :

Pas d'observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la commission de d'Urbanisme du 22 mai 2017 :

Monica VISINONI indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0028	Les Maisons rouges	N +Uc	b	Défavorable - pas de sortie autorisée sur la RD 40- trop dangereux - sauf avis contraire STA
CU 037 079 17 D 0029	La Rousselière	Ub + N	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0014	Les Fougères	Nha	division de parcelles	Favorable
037 079 17 D0015	route d'Amboise	A	clôture	Favorable

037 079 17 D0016	Rue de Chenonceaux		garde-corps sur le parapet	Favorable sous réserve ABF qui a déjà demandé des pièces complémentaires
037 079 17 D0017	53 rue de Chenonceaux	Uc	Couverture +isolation intérieure	Favorable sous réserve ABF
037 079 17 D0018	11 rue des Hauts de Vaux	N et UC	Changement de menuiseries et modification de fenêtre	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistremen t	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0008-M02	102 rue Nationale	N/Nh	Modification d'ouvertures	Favorable
037 079 17 D0009	1 rue du Pont (lot n°2)	Ub	Maison Individuelle	Favorable sous réserve de précisions sur le vide sanitaire

DPU

N° d'enregistremen t	Adresse du terrain	Zone	Avis
22/2017	La Rousselière	UB+N	Droit non requis

3. Compte rendu de la commission des Bâtiments du 23 mai 2017 :

a. Point travaux mairie, planning

Jany BOUVARD nous informe que le règlement des factures de l'entreprise Briault est bloqué car les gouttières ne sont toujours pas posées ce qui a engendré des tâches sur le mur. Un mail d'information a été fait à Monsieur MAES (Architecte).

Pour le sol de la salle « ex-conseil », nous sommes en attente de devis pour la fourniture et pose de carrés de moquettes isolantes du bruit et du froid.

Les artisans commenceront les travaux mercredi 14 juin.

b. Organigramme bâtiments

Il s'agit de l'organigramme des clefs dans le marché école-mairie. 17 serrures de sûreté sont prévues (78€ HT l'unité).

Jany BOUVARD rappelle que les liaisons des clés, avec le personnel, les enseignants, les associations, concernant l'organigramme mis en place en 2002 et qui n'ai plus adapté maintenant. Cela demande une réorganisation totale, centralisation et rigueur. des clefs pour tous les bâtiments. Nous allons demander un devis chez CE d Schulte GmbH. Les clefs proposées ne pourront pas être refaites.

Fanny HERMANGE demande qu'il soit établi des devis auprès de deux ou trois entreprises et propose

qu'une fiche soit faite par personne.

Il faut prévoir un « pass » général pour accéder à tous les bâtiments et des "pass" partiels par secteur.

Il demande l'avis au Conseil Municipal, pour lancer l'étude de ce dossier qui nécessitera un certain budget.

c. Document unique - travaux

Claire OLLIVIER nous explique que suite à la liste des aménagements pour la sécurité des agents, des travaux sont à prévoir.

PROPOSITION D'ACTION	DELAI
Equiper les escaliers de la mairie d'une main courante	31/12/2017
Equiper les escaliers de la cave d'un détecteur de présence pour le déclenchement de la lumière	31/12/2017
Pose de film occultant et/ou de stores sur les vitres des bureaux concernés	31/12/2017
Poser une main-courante au niveau des escaliers menant aux terrains de jeux	31/12/2018
Equiper les escaliers de la cave d'une main-courante	31/12/2018

d. - 2017-056: Baisse du loyer de l'appartement école

Jany BOUVARD explique que l'appartement n'ayant pas été loué depuis 1 an 1/2, la commission propose de revoir le loyer à la baisse. Elle propose de le passer à 495 € à la place de 550 €. Les charges seront en fonction des consommations réelles ; (pour rappel il s'agit d'un T4 de +/- 70 m²). Il souligne qu'il y a des contraintes car cet appartement se trouve dans l'enceinte de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de passer le loyer de l'appartement école à 495 € à la place de 550€, les charges seront en fonction des consommations réelles.

- 2017-057: Augmentation du loyer du local du Chai

Jany BOUVARD explique que la commission propose de revoir également le loyer du local au Chai. Le loyer actuel est de 678.40 € (pour rappel sa superficie est de 480 m²). Elle propose de le passer à 695 €. Malgré tout, il faudrait le faire estimer par un professionnel. Il faudra également faire quelques travaux de mises en conformité électrique. Michel JEZY demande pour l'amiante. Un diagnostic devra être fait.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de passer le loyer du local du Chai de 678,40€ à 695 €.

e. Questions diverses

Un devis a été fait par la société FIDUCIAL pour le mobilier de la nouvelle salle des mariages / salle du conseil. Le montant s'élève à 10 494.16 € TTC. A voir un autre fournisseur en concurrence.

4. Compte rendu de la commission Fêtes et relations sociales du 08 juin 2017 :

Charles POULAIN indique:

a. Pot de départ école

Un pot à l'occasion des départs de Mesdames MOINARDEAU, LASNEAU et Monsieur BEGOU aura lieu le vendredi 23 juin à 19h00.

Un devis sera demandé au traiteur Monsieur VOISIN.

b. Feux de Saint Jean du 24 juin

Une convention vient d'être signée avec le Comité des Fêtes pour le changement de présidence et la

conduite du tracteur.

Michel JEZY nous informe que le spectacle aura lieu à 18h30 par la Cie Sterenn.

c. Jour de Cher

Nous prévoyons une réunion le mardi 27 juin à 20h00 en mairie afin de renseigner les personnes qui souhaiteraient aider lors de cette journée. Une affiche est faite afin d'informer de cette réunion.

d. Réunion de village

Cette année la réunion de village aura lieu dans le quartier Vaux - Beigneux.

Nous proposons la date du vendredi 08 septembre à partir de 19h00.

Fanny HERMANGE se renseigne pour un terrain.

e. Colis des aînés

Cette année le colis sera distribué aux personnes ayant 69 ans au 1^{er} Janvier 2017, qui ne peuvent / veulent pas participer au goûter des aînés. Nous nous mettons en quête de nouveaux prestataires afin de pouvoir proposer des choses nouvelles.

Nous restons dans la mesure du possible sur les tarifs de l'année dernière soit 16 € pour les personnes seules et 22 € pour les couples.

-Goûter des aînés

2017-058: Participation financière de 15 € pour les accompagnants au goûter des aînés du 1^{er} octobre

Charles POULAIN explique que la commission reconduit l'idée du goûter comme l'an passé avec un nouveau spectacle.

Le goûter sera proposé par le traiteur Monsieur VOISIN. La commission garde la possibilité que les aînés soient accompagnés moyennant une participation financière de 15 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le Maire à demander une participation financière de 15 € aux accompagnants du goûter des aînés organisé le 1^{er} octobre 2017.

Une invitation sera envoyée fin août avec une demande de réponse au 15 septembre.

f. Questions diverses

Fanny HERMANGE demande de pouvoir reconduire un concert à l'église courant mars 2018. Nous commençons donc nos recherches pour une chorale ou autre en gardant le même budget de 850 €. Fanny HERMANGE a obtenu une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 300 € pour le concert Voice For Gospel organisé en mars 2017.

5. Compte rendu d'activité du S.I.E.I.L (Syndicat Intercommunal Énergie d'Indre et Loire) :

René GALEA indique :

a. Plan Corps de rue Simplifié (PCRS).

Recrutement d'un chargé de mission pour le déploiement. Acquisition d'un scanner (LIDAR) qui enregistre tous les réseaux aériens, voirie et objets urbains. Destiné à compléter le dispositif de la loi anti-endommagement des réseaux de 2011.

b. Finances :

Fonctionnement : \simeq 6 300 000 €

Investissement : 25 609 000 €

c. Eclairage public :

Au 31/12/2016 : 160 communes adhèrent au service

Remplacement des lampes à vapeur de mercure sur poteau béton de grande hauteur. Coût 250 € HT par point lumineux.

Le coût par point lumineux (maintenance) est pour 2017 à 16,66€

d. Gaz :

104 communes ont transféré la compétence au 31/12/2016

e. Environnement

Infrastructures de recharge :

152 bornes de recharge doubles ont été installées par le SIEIL ce qui représente plus de 300 points de recharge dont 2 stations rapides à Château-Renault (A10) et Bourgueil (A85), 4 sont en projet Sublaines, Sorigny, Neuillé Pont Pierre et Ste Maure. Ces bornes sont gérées par un système de réservation sur internet connecté à d'autres systèmes équivalents, ce qui permet de programmer son déplacement sur l'ensemble du territoire.

6. Compte rendu enfance, jeunesse (C.C.B.V.C et Léo Lagrange) :**2017-059: Commencement d'une activité jeunesse début septembre 2017**

Charles POULAIN indique : Dans l'objectif de relancer une action "jeunesse" sur la commune de Civray-de-Touraine, il a été décidé avec la *Communauté de communes de Bléré Val de Cher* et *l'Association Léo Lagrange*, chargée de cette mission, de mettre en place des actions ponctuelles sur la commune.

A partir du mois de septembre 2017, un accueil-animation se tiendra au chai associatif une fois par mois, le samedi de 14h00 à 18h00. Tous les jeunes de Civray-de-Touraine pourront y venir, moyennant une inscription annuelle de 2 euros. Celle-ci leur permettra également de participer aux activités qui se dérouleront à Bléré les autres jours. De plus un transport collectif pourra être mis en place à la demande pour s'y rendre (comme dans l'autre sens pour les jeunes de Bléré qui voudront venir à Civray-de-Touraine les samedis avec activités).

Ultérieurement, si le nombre de jeunes le permet, un "chantier" en collaboration avec nos agents techniques pourra être envisagé afin d'améliorer le lieu d'accueil.

D'ores et déjà deux dates de manifestations organisées par *l'Accueil jeunesse communautaire*, à Civray-de-Touraine, sont à retenir :

- le 19 juillet (après-midi) : tournoi de sponge-ball sur le terrain communal en bord de Cher
- entre le 22 et le 26 août : participation à la préparation du *Festival Les Pieds dans la sauce* et reportage.

Dernière précision : *l'Accueil jeunesse communautaire* concerne les jeunes entre 14 et 17 ans.

Charles POULAIN propose de commencer cette activité pour le mois de septembre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

7. Délibérations municipales

- **2017-060: Mise en place du Document Unique.**

Claire OLLIVIER expose :

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation

des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,
VU l'avis donné par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en sa séance du 28 avril 2017,

CONSIDÉRANT que l'Autorité territoriale a l'obligation d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents et de transcrire les résultats dans un document unique,

CONSIDÉRANT que la Mairie a bénéficié de l'assistance technique du Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour mener une démarche de prévention des risques professionnels au sein de ses services de juin 2016 à mars 2017,

CONSIDÉRANT que cette démarche avait pour objectif de conduire une démarche pérenne de prévention des risques professionnels par la mise en place d'une organisation interne, de rédiger le document unique conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et de mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire du 28 avril 2017, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du document unique et de son plan d'actions de prévention associé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels,

DÉCIDE d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions de prévention en vue de réduire les risques professionnels des agents de la collectivité.

• **2017-061: Sur les ratios d'avancement de grade 100% (pour tous les avancements)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le ratio commun de principe d'avancement de grade à 100%, ainsi proposé, à l'unanimité des membres présents.

• **2017- 062 : Acquisition parcelle ZE 43C pour réserve incendie**

Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle de 100 m² au prix de l'euro symbolique afin de pouvoir installer une bâche à eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal après en délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZE 43C.

• **2017-063: Portant création des emplois correspondants au grade d'avancement (échelle C1)**

La création d'emplois porte sur une modification d'échelle. (Passage de l'échelle C1 à l'échelle C2).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création des emplois correspondants au grade d'avancement (échelle C1).

QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur Le Maire informe que nous recevrons une convocation pour un Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 à 18h30 afin de désigner 5 titulaires et 3 suppléants pour le vote sénatorial.

- Monsieur Le Maire indique qu'il rencontrera au centre de gestion un candidat pour le poste de secrétaire général.
- Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier d'un parent d'élève mécontent sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Nous en parlerons lors d'une commission scolaire.
- René GALEA donne des nouvelles sur le Bassin d'Orget. La société GEOPLUS doit venir faire un relevé topographique
- Michel JEZY rappelle que les plateaux repas pour la manifestation «JOUR DE CHER » sont en vente au prix de 10 €
- Gérard BEGUIER informe qu'il ne pourra pas être présent le 30 juin mais qu'il se porte candidat pour être suppléant.
- Fanny HERMANGE donne les informations suivantes pour l'ERPA :

Le jeudi 1er juin 2017, une rencontre avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC), et l'architecte des Bâtiments de France s'est déroulée afin d'étudier l'emplacement et les aménagements (clôture et parking) à apporter à l'implantation de l'Espace Récréatif de Plein Air (ERPA) sur la parcelle dernièrement achetée par la mairie, la cave coopérative "la Gourmandière", en face l'école. Le permis d'aménager va bientôt être déposé à la CCBVC pour instruction.

Comme l'a signalé Monsieur Bassez du CAUE et Madame Barthélémy (Architecte des Bâtiments de France), le lieu est un point stratégique de la commune. L'emplacement repéré par nos soins, entre la parcelle n°C674, C675 et la cave est correctement identifié. Les avis du CAUE, des ABF sont unanimes.

Il suffit d'implanter une haie vive et de démolir la partie nécessaire à l'implantation de l'ERPA mais aussi la partie avancée, pour une question de sécurité.

Nous sommes en attente de devis supplémentaires pour la démolition, pour une haie paysagère et pour un ERPA.

Monsieur Bassez ainsi que Madame Barthélémy insistent sur la nécessité que les vendeurs du bien immobilier nous fournissent le plan de bornage et surtout les diagnostics amiante et plomb du bâtiment.

Monsieur BERNARD, en prend note, téléphone et écrit au notaire. Sans ces documents nous ne pouvons démolir la partie indispensable pour la construction.

Fanny HERMANGE annonce l'accord de la Préfecture pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 30 250 €, identique au montant demandé. Les travaux doivent commencer avant le 15 septembre prochain.

Elle envisage une réunion soit en juillet si elle a reçu tous les documents relatifs au projet, ou au plus tard fin août, début septembre 2017.

- Jany BOUVARD recherche un volontaire pour se rendre à l'inauguration de la déchetterie de Chisseaux qui aura lieu jeudi 28 juin à 11h00. René GALEA accepte.
- Claire OLLIVIER rappelle la Commission du Personnel mercredi 14/06 à 8h30.

La séance est levée à 22h05

Rappel des délibérations prises :

12/06/2017	056	Baisse du loyer de l'appartement école
	057	Augmentation du loyer du local du Chai
	058	Participation financière de 15 € pour les accompagnants au goûter des aînés
	059	Commencement d'une activité jeunesse début septembre 2017
	060	Mise en place du Document Unique.
	061	Rations d'avancement de grade 100%
	062	Acquisition parcelle ZE 43 C pour réserve incendie
	063	Création des emplois correspondants au grade d'avancement (échelle C1)